



Compte-rendu de la CAPD du 9 décembre 2015

Présents :

Pour l'administration : M. Briand (IA-DASEN), Mme Clarac (Secrétaire générale), M. Maury (Chef du service des moyens et personnels 1^{er} degré), M. Bôné (Gestion des moyens 1^{er} degré), Mmes Lesage et Vatonne, M. Petiot (IEN) ;

Pour le SE-UNSA : Mmes Déjean, Gonzalès, Pirès et Soula ;

Pour le SNUipp-FSU : Mmes Rigal et Riveslange, MM. Faget et Magnier. Mme Bronner et M. Trovalet excusés.

Déclaration préliminaire du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU tient à pointer avec force les difficultés croissantes de remplacements sur le département.

Ces difficultés mettent à mal les équipes qui doivent très souvent se répartir les élèves, mettent à mal les élèves qui ne sont pas destinataires des enseignements qui leur sont dus, mettent à mal les secrétaires des IEN qui sont en première ligne pour répondre aux équipes et aux parents. A ce titre, nous communiquerons en direction des équipes enseignantes afin de leur signifier qu'au troisième jour sans remplacement, il peut être demandé aux familles de garder leurs enfants.

Ces difficultés de remplacements ont donné lieu à l'embauche de cinq contractuels. C'est une première en Ariège que nous condamnons car elle témoigne d'une situation très dégradée. Le SNUipp-FSU est favorable aux ineat et à l'ouverture de la liste complémentaire car il est nécessaire que les enseignants recrutés soient formés et qualifiés.

Par ailleurs, l'affectation de ces personnels contractuels entraîne le déplacement de remplaçants parfois déjà positionnés sur des remplacements longs. Cela génère souvent des situations douloureuses pour les remplaçants qui ont l'impression d'être des pions que l'administration déplace afin de parer au plus urgent ou parfois calmer des contestations naissantes de parents. C'est également difficile pour les enfants et les familles qui ne comprennent pas cette valse des personnels. Le SNUipp-FSU demande que les collègues remplaçants aillent au bout de la suppléance annoncée.

Ces difficultés de remplacement ont donné lieu à l'annulation de quelques stages de formation continue, cette dernière étant déjà bien en deçà des besoins des équipes, notamment pour l'appropriation des nouveaux programmes de l'école maternelle. En ce qui concerne ces programmes, nous demandons à nouveau que les enseignants disposent de documents de travail « papier », la version informatique ne favorisant pas une consultation aisée et participant au sentiment de dégradation des conditions d'exercice.

Conditions de travail rendues difficiles également par l'empilement des demandes et des attendus qui renforcent le sentiment chez les enseignants de ne pas y arriver ou de ne pas faire correctement son travail. Certes, le protocole pour la simplification des tâches administratives est en cours mais les choses tardent. De plus, les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les écoles suite aux attentats du 13 novembre s'ajoutent aux demandes déjà existantes et accentuent encore et toujours la charge de travail. Pour autant, les équipes ont tout mis en œuvre pour que ces mesures soient appliquées et que la sécurité de tous les élèves soit assurée.

Or, la récente campagne contre le harcèlement à l'école, pourtant commandée par notre ministère, présente, à l'aide d'un clip calamiteux, une image d'une profession semblant peu concernée par les difficultés des élèves harcelés, voire ayant elle-même des pratiques harcelantes.

Tout cela ne contribue pas à créer un climat serein et apaisé qui est pourtant nécessaire à l'exercice du métier. Nous vous demandons d'être attentif et vigilant à cela.

Réponse de M. l'Inspecteur d'Académie

M. l'Inspecteur d'Académie souhaite que les syndicats soient les relais de la DSDEN afin de rendre hommage aux enseignants du département pour leur professionnalisme et leur engagement afin de prendre en charge la situation difficile liées aux attentats du 13 décembre.

En ce qui concerne les programmes « papier », « nous sommes à l'ère de la numérisation, de la dématérialisation des actes ». Mme Clarac précise que pour les actes administratifs, tout est dorénavant dématérialisé. M. l'Inspecteur d'Académie indique que le ministère n'enverra aucun document et que, départementalement, il n'a pas les moyens de satisfaire cette demande.

La question des remplacements est effectivement toujours d'actualité. C'est une question que nous regardons quotidiennement. On ne peut pas dire que les TR sont traités comme des pions : la mission des remplaçants est d'assurer les remplacements et il fait partie de leur métier d'assurer des remplacements courts de 2 jours, 3 jours...

Nous avons recruté des contractuels afin d'améliorer la situation des remplacements dans le département. « Comment pouvez-vous nous reprocher de tenter de régler une situation dégradée que vous dénoncez par ailleurs ? Cela est contradictoire ».

En ce qui concerne la direction d'école, le protocole sera finalisé au niveau académique. Je souhaiterais évoquer le rapport de l'IGEN qui pose la question du statut juridique des écoles et propose d'explorer l'hypothèse de créer des EPLE du premier degré avec un chef d'établissement. Quid alors du devenir des directeurs et des IEN du premier degré ? A ce jour, les IEN ont des missions uniques dans l'éducation nationale puisqu'ils ont des missions administratives et pédagogiques. On ne peut pas évoquer la charge de travail des directeurs sans la lier à une réflexion d'ensemble sur leur statut et sur la gestion des circonscriptions.

Ordre du jour de la CAPD

1. Approbations des PV des CAPD du 02.06.2015, du 02.07.2015 et du 04.09.2015

Les trois PV sont approuvés à l'unanimité.

2. Désignation des responsables des RPI lors d'une demande de fusion de conseils d'école

La désignation des responsables des RPI est validée. (Cf. tableau joint après le compte-rendu)

3. Informations diverses

- ◆ **Ulis de Mirepoix** : une collègue a été nommée suite à l'appel à candidature du mois de septembre. Il s'agit de Mme Lavit Muriel.
- ◆ **Dernier inéat** : le dernier exeat auquel a droit le département a été réalisé. Ainsi, à partir du 1er novembre, Mathieu Anouck intègre le département. A compter du 1er janvier, date de fin de son congé maternité, elle sera positionnée sur un poste de titulaire remplaçant sur la circonscription de Saint-Lizier.
⇒ Le SNUipp-FSU demande s'il est possible qu'il y ait de nouveaux inéat afin de compenser le manque de remplaçants.
⇒ M. Maury répond que cela n'est plus possible car les départements n'autorisent plus à ce jour des exeats.
- ◆ **Exeat** : Un exeat pour la Haute-Garonne a été demandé. L'exeat est refusé par l'IA car le département manque actuellement de personnels.
- ◆ **Contractuels**: le rectorat a autorisé le recrutement de cinq contractuels.
⇒ M. l'Inspecteur d'Académie précise qu'il n'a pas voulu les positionner sur des remplaçants courts. Ils assurent donc des remplacements sur la durée.
⇒ Le SNUipp-FSU fait remarquer que 2 contractuels sont positionnés sur une école de 4 classes. Par ailleurs, il rappelle son opposition au recrutement de contractuels.
- ◆ **Congés de formation professionnelle** : une collègue souhaite renoncer à son congé de formation professionnelle. Sa demande est accordée. Par ailleurs, elle demande à réintégrer son poste. Or, son poste a été attribué à l'année lors de la phase d'ajustement de septembre. Elle intégrera donc un poste de TR jusqu'à la fin de l'année, elle reste toutefois titulaire de son poste.
- ◆ **Demandes de temps partiels** :
⇒ Un collègue demande une réintégration à temps-plein à cause d'un changement de situation familiale. Demande accordée.
⇒ Trois collègues demandent des temps partiels de droit suite à des congés maternité. Ils sont accordés.
⇒ Une collègue demande un temps partiel suite à un mi-temps thérapeutique : le médecin de prévention donne un avis favorable. Demande accordée au premier janvier.

Questions diverses du SNUipp-FSU



Enseignants vacataires : des enseignants vacataires sont recrutés pour le département. Pouvons-nous avoir toutes les informations sur ces recrutements ?

M. l'Inspecteur indique que pour pallier les manques de remplaçants que les syndicats dénoncent de façon régulière, il a utilisé les moyens à sa disposition. L'un de ces moyens est le recrutement de vacataires. « *Ce n'est peut-être pas satisfaisant mais nous avons à ce jour cinq personnels supplémentaires, ce qui nous permet d'améliorer la situation* ».

Le SNUipp-FSU demande comment ces personnels ont été contactés et recrutés.

M. Maury indique que ce sont des collègues titulaires du M2 MEEF (Master Education Enseignement Formation). Un des personnels recrutés a eu une expérience de vacataire dans le département de la Haute-Garonne l'an passé.

Mme Vatonne indique que les services ont contacté l'ESPE de Foix qui les a guidés dans le choix des contractuels. Le SNUipp-FSU demande des précisions quant à ce contact. Y a-t-il eu un appel à candidature général ou n'a-t-on contacté que certaines personnes ?

L'IA indique qu'il n'a pas à répondre à cette question puisque cela relève des compétences de la DSDEN. Il s'agace que l'on mette en cause le travail des services et des circonscriptions qui ont fait au mieux pour gérer cette situation.

Le SNUipp-FSU répond qu'il ne s'agit en aucun cas de mettre en cause le travail des services de l'inspection, ni celui des circonscriptions. « *Nous entendons que vous faites votre possible avec les moyens dont vous disposez. Le problème majeur est justement le manque de moyens dont vous disposez. Il est terrible que la seule solution pour gérer les difficultés de remplacement sur le département soit le recrutement de contractuels. C'est une première hautement symbolique qui atteste de la situation très dégradée dans laquelle nous nous trouvons.* »

Les deux syndicats déplorent par ailleurs le jeu des chaises musicales subi par les TR sommés de libérer leur poste.

Le SE-UNSA fait remarquer que les contractuels arrivent sur des écoles maternelles.

Stages de formation continue : pouvez-vous nous donner un bilan des stages avec appel à candidature, nombre de demandes et enseignants retenus ? Pour le SNUipp-FSU, le dispositif d'appel à candidature et de désignation n'est pas transparent pour la profession.

- ◆ Mme Vatonne indique qu'il y a eu, à ce jour, deux stages avec un appel à candidatures et un à venir:
 - ⇒ un stage « PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle) » sur les circonscriptions de Pamiers, Saint-Lizier et Foix-HAPC . Le stage PEAC pour la circonscription de Foix-ASH est à ce jour reporté.
 - ⇒ un stage « gestion des troubles du comportement » .
 - ⇒ Il y a un stage « directeur experts » à venir. Il s'adresse aux directeurs qui sont déjà en poste.
- ◆ Pour le stage « gestion des troubles du comportement », il y a eu de très nombreuses demandes ce qui montre que la profession est souvent désemparée par rapport à des situations difficiles. Les critères pour le choix des stagiaires pour ce stage ont été définis par Mme Vatonne, IEN en charge de la formation continue, et sont les suivants :
 - ⇒ appel au secours de certains collègues ;
 - ⇒ enseignants en classe unique car cela entraîne un isolement qui rend encore plus difficile la gestion de ces situations ;
 - ⇒ panachage des circonscriptions ;
 - ⇒ personnels RASED puisqu'il n'avait pas à être remplacés.
- ◆ Pour les stages PEAC, il y avait de très nombreuses demandes. Les enseignants de la maternelle n'ont pas été retenus.

Le SNUipp-FSU demande des critères clairs et établis en amont. Il précise par ailleurs que les appels à candidature ne doivent pas se faire au fil de l'année mais plutôt en début d'année pour tous les stages. En effet, les appels en cours d'année ne sont pas satisfaisants car les collègues n'ont pas de visibilité sur l'année.

M. l'Inspecteur reconnaît qu'il y a un problème de méthode et que les engagements de l'administration n'ont pas été tenus. Il demande la tenue d'un groupe de travail pour clarifier à la fois la méthodologie de travail et l'information à la profession. Ce groupe de travail se tiendra le jeudi 7 janvier à 14H30.

M. Maury demande si après le groupe de travail de janvier, il sera possible de mettre en place un appel à candidature pour la fin de l'année. M. l'Inspecteur d'Académie répond par l'affirmative.

Le SE-UNSA demande si Mme Vatonne a répondu aux collègues n'ayant pas obtenu de stage afin de leur expliquer les raisons de ce refus.

Mme Vatonne indique qu'elle a répondu personnellement à tous les enseignants qui lui avaient envoyé un mail.

Les deux syndicats demandent tous les collègues soient informés officiellement du non-accord du stage.

Le SNUipp-FSU indique qu'il est satisfait que sa demande ait été entendue et que des critères pour choisir les candidats soient dorénavant mis à l'étude.

Décharges direction : des collègues nous informent que les nouvelles décharges pour les écoles de moins de quatre classes sont difficilement assurées. Etes-vous en capacité de faire en sorte que les personnels puissent bénéficier des nouvelles décharges actées par le ministère ?

Voilà l'état des lieux fait par chaque circonscription :

◆ Foix HAPC : 22 écoles sur 34 ont commencé leur protocole :

⇒ 9 écoles ont eu une journée ;

⇒ 9 écoles ont eu 2 journées ;

⇒ 4 écoles ont eu 3 journées

◆ Saint-Lizier : 33 écoles de 1 à 2 classes :

⇒ 2 jours pour toutes; 3 jours pour 2 écoles

7 écoles de 3 classes :

⇒ 1 jour à 2 jours pour ces écoles

◆ Pamiers :

⇒ 9 écoles à deux classes : entre 1 jour et 2 jours donnés(s) ;

⇒ 5 écoles à trois classes : entre 2 et 3 jours et demi donnés.

◆ Foix ASH :

⇒ Écoles de 1 à 2 classes : tous les jours assurés sauf pour une école.

⇒ Écoles à 3 classes : 5 jours assurés.

M. l'Inspecteur d'Académie indique que la situation du protocole sera à rediscuter au moment de la carte scolaire car c'est un problème qui se représentera.

Accueil des TPS : pouvez-vous préciser les conditions d'inscription des élèves de moins de trois ans dans les classes de petite section ?

Monsieur Maury fait lecture d'un article du règlement type départemental (p.7) qui stipule que « tout enfant âgé de trois ans doit être accueilli en fonction des places disponibles ».

Le SNUipp-FSU indique que la difficulté pour les directeurs est la notion de « places disponibles ». Cela peut mettre des collègues en difficulté. Comment définir jusqu'à quel seuil accueillir?

M. l'Inspecteur indique « si l'on est brutal, on peut accueillir jusqu'à 30 élèves. Mais comme on n'est pas brutal, l'accueil doit se faire en fonction de la présence ou non d'une ATSEM, en fonction des locaux, du type de public accueilli. C'est l'IEN qui prend in fine les décisions. Dans les écoles du réseau prioritaire, nous faisons les efforts nécessaires pour accueillir les TPS. Il n'y a pas d'arguments pour ne pas accueillir ces élèves. En dehors du réseau, c'est une appréciation au cas par cas ».

Les trois IEN présents s'accordent pour dire que la situation doit être gérée au cas par cas.

Le SNUipp-FSU note donc qu'il n'est pas possible de répondre aux collègues qu'ils doivent accueillir jusqu'à 30 ou 32 élèves en maternelle. Nous dirons donc à la profession que l'accueil des TPS doit se faire au cas par cas.

Le SNUipp demande que les enseignants soient entendus et rappelle sa revendication de 25 élèves maximum par classe (15 en TPS).

Remplacement : la situation est très difficile pour les élèves et les collègues. **Pouvons-nous avoir un état des lieux et les solutions envisagées ?**

Il y a 200 jours non remplacés pour septembre, octobre et novembre.

La solution proposée est le recrutement de contractuels. (Cf. déclaration préliminaire du SNUipp-FSU et question sur les contractuels).

Questions diverses du SE-UNSA

Inspection : certains rapports d'inspection arrivent avec beaucoup de retard. Cela engendre des difficultés pour les promotions.

Mme Clarac indique que le retard se résorbe et que la situation rentre dans l'ordre.

M. l'Inspecteur d'Académie indique qu'il faut tendre vers un délais de deux mois.

Le SE-UNSA précise que des inspections ont été annoncées la veille ou le matin même. Cela est déstabilisant pour les collègues qui demandent d'être prévenus avant.

Mme Vatonne indique que cela a pu lui arriver mais souvent ce sont des collègues qui ont demandé à être inspectés.

Mme Lesage indique qu'elle donne dorénavant une période parce que des dates précises ne sont plus tenables à cause de la volatilité de son agenda. Elle rappelle, par ailleurs, qu'il n'y a aucun délai réglementaire pour prévenir d'une inspection.

Le SNUipp-FSU indique qu'au regard de l'importance que représente l'inspection pour les enseignants, il est important de prendre des précautions. L'inspection pourrait être annoncé en début de période, puis la date pourrait être précisée une semaine avant. Les collègues ne doivent pas avoir l'impression que l'inspection est une variable d'ajustement dans l'agenda des IEN.

M. l'Inspecteur d'Académie convient que, pour lui aussi, l'inspection n'est pas une variable d'ajustement. « *S'il n'y a plus d'inspections, il n'y a plus d'inspecteurs. La mission principale des IEN est d'inspecter* ». Donc il demande aux IEN de faire attention à ce moment. Il reconnaît que l'annonce en début de période puis une semaine avant l'inspection est une bonne pratique. Il ne veut cependant pas l'imposer aux IEN.

Projet d'école : une circonscription a demandé des avenants au projet d'école alors que le travail sur les nouveaux documents est en cours.

Mme Vatonne précise qu'elle a bien demandé un avenant au projet d'école.

Elle reconnaît que les collègues ont pu être effrayés par les différents volets : PEDT, mathématiques et numération, école inclusive, motricité, liaison école-collège, langues vivantes...

L'idée est d'alerter les collègues sur ce sur quoi ils vont être observés.

Le SE-UNSA demande qu'il y ait une harmonisation entre les circonscriptions.

Le SNUipp-FSU précise qu'il s'est entretenu directement avec Mme Vatonne sur cette question et rappelle que si c'est une demande de l'IEN, cela prend forcément un caractère obligatoire pour les collègues. C'est une demande lourde et engageante. Si c'est un outil qui aide les équipes, ils peuvent le faire. Si c'est utile dans leur pratique. **Pour le SNUipp il ne doit y avoir aucun caractère obligatoire.**

Le temps passé pour les réunions les réunions PEDT, c'est du temps souvent subi et parfois même perdu.

Réponse de l'IA : autant d'inspecteurs, autant de manière d'exercer différemment le métier.

La question du projet d'école est une question pédagogique. On a un calendrier officiel qui est la rentrée 2016. Un document est en préparation. L'objectif est le parcours des élèves et leurs réussites.

Au final l'administration convient qu'il n'y a pas d'obligation pour la rédaction des avenants.

Prochaine CAPD le 26 janvier à 14H30

Compte-rendu réalisé par les représentants du SNUipp-FSU siégeant à la CAPD : Mmes Rigal et Riveslange ; MM. Faget et Magnier.



Responsable des RPI lors d'une demande de fusion d'école



Circonscription de Pamiers Basse Ariège

Coussa Ségura Saint-Félix-de-Rieutord	FLETE Véronique (Ségura)
Canté Lissac Saint-Quirc	GUILHEM Mélanie (Saint-Quirc)
Bonnac Le Vernet	SENGES Carine (Bonnac)
Les Pujols Saint-Amadou	DALENS Magali (Les Pujols)
Bénagues Rieux-de-Pelleport	FAURE Nicolas (Rieux-de-Pelleport)
Bézac Escosse	LOZE Marie (Bézac)

Circonscription de Foix ASH

Brassac Ganac Saint-Pierre-de-Rivière	ZIELINSKI Stéphanie (Brassac)
Crampagna Saint-Jean-de-Verges	FOUILHE Delphine (Saint-Jean-de-Verges)

Circonscription de Foix HAPC

Quérigut Rouze	TOUSTOU Anne-Marie (Quérigut)
Camon Lagarde Saint-Quentin-la-Tour	MARCO David (Saint-Quentin-la-Tour)
Moulin-Neuf Caudeval (Aude)	VERGILINO Maud (Caudeval)
Aston Les Cabannes	ROBIC Marc (Les Cabannes)
Arvigna Vira Lieurac Carla-de-Roquefort Dun	JANY Christelle (Lieurac)
Rieucros Teilhet Tourtrol	ORTUNO Stéphane (Rieucros)
Auzat Vicdessos	PEYROU Annette (Auzat)
Rabat-les-Trois-Seigneurs Tarascon Banat	HOLLINGER Nathalie (Rabat)
La Bastide-sur-L'Hers Le Peyrat	LOPES Sonia (Le Peyrat)
Arnave Bompas	GILBERT GRAUVOGEL Sabine (Arnave)
L'Hospitalet Mérens-les-Vals	DUCHENE Marianne (L'Hospitalet)
Villeneuve-d'Olmès Montferrier	RAUZY Amandine (Montferrier)

Circonscription de Saint-Lizier

Campagne-sur-Arize Daumazan La Bastide de Besplas	SANUY Christophe La Bastide de Besplas
Loubens Pailhes Montégut-Plantaurel	JIMENO Céline Montégut-Plantaurel
Les-Bordes-sur-Arize Sabarat	LEPAPE Julien Les-Bordes-sur-Arize
Castelnaud-Durban Rimont	PATOIS Delphine Rimont
Sainte-Suzanne St-Martin-d'Oydes Villeneuve-du-Latou	CAPPELLA Sophie Villeneuve-du-Latou
Orgibet Saint-Jean-du-Castillonnais	CANTIRAN Chantal (Saint-Jean)
Caumon Mercenac	CLUZEAUD Noëlle (Mercenac)
Cadarcet La-Bastide-de-Sérou	DEBREILLY Marie-Pierre (La Bastide-de-Sérou)
Biert Bousenac Massat	KERHAROU Valérie (Massat)
La Bastide-du-Salat Saleich (HG) Castagnède (HG)	VERHEYE Elie (Castagnède)